

Index AI : PRE01/049/2013
29 January 2013

Guatemala. La décision rendue au sujet de l'ancien président est une belle avancée pour la justice

La décision prononcée lundi 28 janvier selon laquelle le général Efraín Ríos Montt et son ancien chef des renseignements militaires, le général José Mauricio Rodríguez Sánchez, devront rendre des comptes devant la justice pour le massacre de près de 2 000 personnes dans les années 80 est une étape décisive vers l'obtention de la justice, de la vérité et de réparations, a déclaré Amnesty International mardi 29 janvier.

Le général Ríos Montt, qui fut au pouvoir de mars 1982 à août 1983, et le général Rodríguez Sánchez seront jugés pour leur responsabilité présumée dans les homicides de villageois, mayas pour la plupart, s'inscrivant dans une série de massacres perpétrés durant cette période.

« Cette décision renforce la justice guatémaltèque, car l'obligation de rendre des comptes pour les crimes du passé commence à être respectée », a expliqué Sebastian Elgueta, spécialiste de l'Amérique centrale à Amnesty International.

« Veiller à ce que les victimes et les familles de victimes de milliers d'autres violations des droits humains obtiennent justice, vérité et réparations, voilà ce qui est important. »

En 1999, une commission d'établissement de la vérité soutenue par les Nations unies a déterminé qu'au cours du conflit interne guatémaltèque, qui a duré 36 ans (1960-1996), quelque 200 000 personnes avaient été tuées ou avaient « disparu ».

Après avoir recensé plus de 600 massacres, la commission a conclu qu'un génocide avait bien eu lieu – principalement sous la présidence du général Ríos Montt. La plupart des personnes responsables de ces crimes ont jusqu'à présent échappé à la justice.

Le fait que l'armée guatémaltèque continue à refuser de mettre à disposition des documents et dossiers classés qui pourraient mener à de nouvelles inculpations est l'un des obstacles empêchant le lancement de véritables enquêtes et poursuites.

Une proposition de loi relative à la création d'une Commission nationale de recherche des victimes de disparitions forcées et autres formes de disparitions a été présentée en 2007 ; six ans plus tard, le Congrès ne l'a toujours pas adoptée.

« La décision venant d'être rendue en faveur de l'ouverture de ce procès est très importante – mais les crimes du passé continueront à obscurcir le présent tant que les autorités guatémaltèques ne garantiront pas vérité, justice et réparations à l'ensemble des victimes et des familles de victimes », a conclu Sebastian Elgueta.